
Atelier EGJ de consultation collective

Date de l'atelier : 25 novembre 2021 Etats généraux de la justice/SPIP 91/ antenne milieu ouvert Courcouronnes

Nombre de participants à l'atelier : 4 (CPIP/DPIP)

Restitution des échanges :

| Thématique : AP/Justice de demain | |
|---|---|
| Problématique / enjeu identifié : | Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu : |
| Renforcer la place du SPIP | <p>Le contenu très précis de la prise en charge des personnes assurée par le SPIP est mal connue des autorités judiciaires de ce fait la communication sur l'action du SPIP est à renforcer.</p> <p>Un secteur associatif habilité sous autorité du SPIP à l'instar de ce qui se fait dans la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) serait souhaitable.</p> <p>Il conviendrait que le SPIP soit davantage reconnu comme un interlocuteur concourant à la sécurité publique.</p> <p>Il conviendrait de sécuriser les financements d'actions en sortant de l'annualité budgétaire stricte et des appels à projets ponctuels afin de tendre vers les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour les partenaires et actions reconnues.</p> <p>Il est proposé que le JAP soit davantage reconnu comme un juge de l'incident plus que comme un juge du suivi, suivi qui revient au SPIP.</p> |
| Renforcer la cohérence de l'exécution de la peine notamment en milieu ouvert | <p>La peine en milieu fermé ne suffit pas en elle-même et le lien avec le milieu ouvert est à renforcer pour une meilleure cohérence de la personne suivie.</p> <p>Les obligations particulières en milieu fermé (exemple : obligation de soins) seraient davantage à développer à l'instar des obligations en milieu ouvert.</p> <p>De manière globale, le lien milieu ouvert/milieu fermé est à travailler et renforcer (groupes de paroles VIF MO/MF).</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>Les enjeux de la prévention de la récidive se situent davantage en milieu ouvert plus qu'en milieu fermé en termes de nombre de personnes suivies et d'une absence de contention.</p> <p>Il conviendrait de parler de l'exécution de la peine en milieu ouvert davantage que de l'exécution d'une mesure.</p> <p>La question de lisibilité de la mesure est à développer dans les moments cruciaux de l'exécution de la peine, en effet le JAP ne notifie pas des moments symboliques de la mesure comme la fin de la prise en charge Une tension est à constater entre le versant criminologique assuré par le SPIP et le SAP qui est davantage sur le versant du contrôle des obligations.</p> <p>La pluralité des outils informatiques (APPI, Cassiopée..) nuit parfois à la communication entre services d'où l'idée d'une plateforme unique pour tous les services de la justice.</p> |
| Améliorer le recrutement et la formation | <p>La question du recrutement des agents et de leur formation est à améliorer.</p> <p>En effet, le recrutement est très centré sur l'interne avec un effet trop mécanique des promotions à l'interne à l'ancienneté au détriment des compétences.</p> <p>Par ailleurs, beaucoup d'agents ont du mal à concevoir l'exécution de la peine en dehors du milieu fermé et cela est renforcé par le fait que les formations de CPIP sont parfois organisées exclusivement en milieu fermé.</p> |
| Autres points | <p>Le risque existe de ne concevoir que la neutralisation des auteurs et non leur prise en charge. Il est important de penser aussi à la responsabilisation des victimes (exemple dans la mise en place des dispositifs de protection des victimes).</p> <p>Il existe une difficulté des personnes suivies à se concevoir comme victimes quand ils ont fait l'objet d'un préjudice par conséquent porter plainte s'avère complexe pour eux.</p> <p>L'utilisation de l'informatique est mal intégrée par les PPSMJ en termes d'accès aux droits sociaux (une des pistes envisagées : développement du dispositif « mon suivi justice »).</p> |